

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 juillet 2015

Présents : MM. Adam, Bezert, Micat, Roulet, Taupin, Vandennecke, Verna, Mmes Joubert, Galisson, Langlade, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin.

Excusés : Mme Beauvais

Secrétaire de séance : Mme Galisson

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n° 03-2015 : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 3 rue des Fontaines, cadastré section C n° 407, C ° 1349, C n° 1352 et C n° 1353 appartenant aux consorts Berleau.

N° 2015-45 : MARCHÉ PUBLIC – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ABBÉ FAVOREAU

1.1 Commande publique – marché public

Le maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée pour l'aménagement de la rue de l'église. Un avis d'appel public à concurrence a été publié à la nouvelle république ainsi que sur leur plateforme dématérialisée. La remise des plis était fixée au mercredi 22 juillet 2015 à 12 h.

3 entreprises ont répondu :

- SBTP
- Eiffage TP
- SJS TP PRINCET

L'agence URBA 37 a procédé à l'analyse technique des offres. Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Valeur technique : 50 %
 - Moyens humains : 5%
 - Moyens matériels : 5 %
 - Expérience professionnelle : 25 %
 - Sécurité et protection de l'environnement : 15 %
- Le prix : 50 %

Plusieurs scénarios ont été envisagés. Le maire propose de retenir la solution de base avec l'option 3 (enrobé noir traditionnel avec caniveaux et bordures en pierre naturelle) et l'option 4 (accès PMR pour la salle Jeanne d'Arc).

Montant H.T.	SBTP	Eiffage TP	SJS TP PRINCET
Solution de base + option n° 3	124 535,85 €	221 440,78 €	117 397,19 €
Option n° 4	3 853,00 €	4 582,00 €	3 546,80 €

Vu le code des marchés publics,

Vu l'analyse des offres réalisée par l'agence URBA 37 et présentée à la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir l'offre la mieux disante après application des critères,
- **Autorise** le maire à signer le marché avec l'entreprise SJS TP PRINCET pour un montant de 117 397,19 € H.T. (solution de base + option n°3) et de 3 546,80 € H.T. (option n° 4),
- **Autorise** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du marché.

DEMANDE DE PRÉFINANCEMENT AU TITRE DU FCTVA

Le maire propose au conseil municipal de supprimer ce point à l'ordre du jour.

N° 2015-46 : LOCATION DU LOGEMENT N° 2 AU 3 RUE DE L'ABBÉ FAVOREAU

3.3 Domaine et patrimoine – location

Le maire indique que Mme Anita Girard, locataire du logement n° 2 au 3 rue de l'Abbé Favoreau, a quitté son logement depuis le 17 juillet 2015.

Le maire propose au conseil municipal de louer le logement à M. Nouri Hammou. Le maire précise que le locataire arrivera au plus tard le 1^{er} octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer le logement n° 2 situé au 3, rue de l'Abbé Favoreau à M. Nouri Hammou.
- **Précise** que le bail prendra effet au plus tard au 1^{er} octobre 2015.
- **Fixe** le loyer mensuel à 321,10 €, payable à la trésorerie de Ligueil.
- **Décide** de demander une caution égale au montant d'un mois de loyer à savoir 321,10 €.

N° 2015-47 : VALIDATION DE L'AGENDA PROGRAMMÉ POUR L'ACCESSIBILITÉ DES ERP

8.4 Aménagement du territoire

Le maire rappelle au conseil municipal que l'article L 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public, qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité, élabore un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) sur une période de 3 ans.

Cet agenda comporte : une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences, prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

L'Ad'ap a été établi selon le diagnostic d'accessibilité réalisé par le bureau d'étude Véritas. Le maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la période 2016-2018. Le maire rappelle que la demande doit être déposée avant le 27 septembre 2015.

La proposition d'agenda est la suivante :

Liste des ERP	2016	2017	2018	Observation
Église	5 900 € (prévu au budget 2015)			Demande de dérogation pour les mains courantes
Salle Jeanne d'Arc	2 500€ (prévu au budget 2015) + 3 300 €			Demande de dérogation pour les sanitaires
Boulangerie-multiservice	3 000 €			

Hôtel Le Bellevue	5 400 €			Demande de dérogation pour les sanitaires
Salle des Anciens	5 000 €			
Salle des aéromodélistes (toilettes extérieurs)		500 €		
École : garderie + ALSH + cantine		8 400 €		
Vestiaires du stade de football		6 000 €	7 100 €	
Salle des fêtes	700 €			
Mairie	300 €			
TOTAL Prévision budgétaires	17 700 €	14 900 €	7 100 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet d'agenda d'accessibilité programmée pour la période 2016-2018 comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le maire à déposer la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

Questions diverses

Travaux à l'école

Le maire indique que des travaux de nettoyage et de peinture vont être faits dans la salle de motricité de l'école. Les travaux doivent être terminés pour la rentrée scolaire de septembre.

Le maire propose aux membres du conseil municipal de se retrouver le mardi 4 août à partir de 8 h 30 afin d'aider au nettoyage de la salle.

Visite commentée du Château de Grillemont et balade contée – le mercredi 5 août

Le maire indique que dans le cadre de l'organisation de la balade contée au Château de Grillemont le mercredi 5 août, l'office du tourisme aurait besoin de deux bénévoles : 1 personne de 16h30 à 18h15 pour le stationnement des véhicules et orienter le public vers la visite commentée et vers la balade contée ; et 1 personne de 17h45 à 20h00 pour suivre la balade contée et assurer la sécurité du groupe avec un gilet jaune.

Réseau mobile – zone blanche

Le maire rappelle que la loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », loi dite Macron, prévoit la couverture de l'ensemble des centres-bourgs non couverts par le réseau mobile d'ici à 2017.

Le maire indique qu'un courrier a été envoyé à la Préfecture de région afin que la commune soit recensée parmi les communes pouvant bénéficier de ce dispositif.

Parc Saint-Martin

Mme de Saint-Seine indique qu'elle s'est déplacée au parc Saint-Martin avec un expert en gestion forestière. Il a expliqué que ce parc possède un grand potentiel et qu'il serait intéressant de faire un parcours et d'identifier les espèces d'arbres existantes.

Mme de Saint-Seine propose d'intéresser le conseil municipal junior et les enfants du regroupement scolaire au travail d'identification.

M. Roulet indique qu'il serait intéressant de remettre en état les bornes de Saint-Martin. Mme Tartarin explique qu'il faut contacter M. Selosse en charge du chemin de Saint-Martin.

Fonctionnement de la lagune

M. Taupin indique que le SATESE est venu présenter le bilan du fonctionnement de la lagune. Elle est à 80 % de sa capacité. Ce système d'épuration n'est pas performant. Les rejets de la lagune ne sont très fluctuants en fonction de la météo.

M. Taupin indique qu'il faudrait lancer une réflexion pour améliorer nos rejets (améliorer le système existant, remplacer la lagune par un autre système d'épuration).

Mme Tartarin précise que le SATESE et l'ADAC peuvent nous aider sur ce projet.

Don informatique

Mme Langlade indique que la CAF Touraine renouvelle son parc informatique. Elle propose de récupérer à titre gratuit 5 unités centrales pour nos écoles.

Mme Tartarin indique que ce projet est intéressant. Ce projet doit être validé par le président du syndicat scolaire, M. Durand.

Fête du 14 juillet

Mme Prieur indique que 280 repas ont été vendus pour la fête du 14 juillet et environ 70 enfants étaient présents pour la marche des champions.

Il est précisé qu'il manquait des repas pour les bénévoles qui avaient payé leur ticket. Il est convenu pour l'année prochaine que les bénévoles mettent leur repas de côté.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 1^{er} septembre 2015 à 20h30

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 28 juillet 2015

	Délibérations
2015- 45	Marché Public – Aménagement de la rue de L'abbé Favoreau
2015-46	Location du logement n° 2 au 3 rue de l'Abbé Favoreau
2015-47	Validation de l'agenda programmé pour l'accessibilité des ERP

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Absente
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	